

Le document ci-dessous est la traduction libre à l'usage des lecteurs francophones d'un rapport émis en anglais.

Société Nationale Industrielle et Minière

S.N.I.M.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'auditeur légal et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés

CONEX
B.P. 3225
Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

ERNST & YOUNG et Associés
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
France

Société Nationale Industrielle et Minière S.N.I.M.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'auditeur légal et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés

Monsieur le Président,

Nous avons effectué un audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Nationale Industrielle et Minière (S.N.I.M.), comprenant l'état de situation financière consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IRFS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société Nationale Industrielle et Minière (S.N.I.M.) au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 11 mai 2016

L'Auditeur Légal et l'Auditeur Indépendant

CONEX

ERNST & YOUNG et Associés

Sidi Mohamed Elemine

Pierre Abily

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	- 9 -
1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	- 9 -
2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE	- 9 -
3 METHODES COMPTABLES	- 10 -
3.1 Principes de préparation des états financiers	- 10 -
3.2 Principes de consolidation	- 11 -
3.3 Immobilisations corporelles	- 12 -
3.4 Actifs incorporels	- 14 -
3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales	- 14 -
3.6 Autres actifs financiers	- 15 -
3.7 Stocks et en-cours	- 15 -
3.8 Dépréciation des actifs	- 15 -
3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie	- 16 -
3.10 Clients et comptes rattachés	- 17 -
3.11 Coûts des emprunts	- 17 -
3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 17 -
3.13 Emprunts	- 17 -
3.14 Provisions pour risques et charges	- 18 -
3.15 Coût des avantages au personnel	- 19 -
3.16 Contrats de location	- 20 -
3.17 Produits des activités ordinaires	- 20 -
3.18 Subventions publiques	- 20 -
3.19 Impôts	- 21 -
3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes	- 21 -
3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	- 21 -
3.22 Dividendes et intérêts	- 22 -
3.23 Information sectorielle	- 22 -
3.24 Participation dans les entreprises associées	- 23 -
4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	- 24 -
5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	- 26 -
5.1 Immobilisations corporelles	- 26 -
5.2 Actifs incorporels	- 30 -
5.3 Autres actifs financiers	- 30 -
5.4 Stocks et en-cours de production	- 31 -
5.5 Clients et comptes rattachés	- 31 -
5.6 Autres débiteurs	- 32 -
5.7 Instruments financiers : informations à fournir	- 33 -
5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 39 -
5.9 Capital social	- 40 -
5.10 Emprunts et dettes financières	- 41 -
5.11 Obligations au titre des retraites	- 44 -
5.12 Provisions	- 46 -
5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 46 -
5.14 Impôts	- 46 -
5.15 Autres taxes	- 47 -
5.16 Autres créditeurs	- 47 -
6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	- 48 -
6.1 Chiffre d'affaires	- 48 -
6.2 Produits des activités annexes	- 48 -
6.3 Autres produits opérationnels	- 48 -
6.4 Matières consommables	- 49 -
6.5 Frais de personnel	- 49 -
6.6 Dotations aux amortissements et provisions	- 50 -
6.7 Impôts et Taxes	- 50 -
6.8 Autres charges opérationnelles	- 50 -
6.9 Produits financiers	- 51 -
6.10 Charges financières	- 51 -

7	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE..-	
	52 -	
7.1	Retraitement des amortissements et provisions.....	- 52 -
7.2	Variation du BFR.....	- 52 -
7.3	Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations.....	- 52 -
7.4	Reprises sur amortissements et provisions.....	- 53 -
7.5	Gains/Pertes de change.....	- 53 -
7.6	Trésorerie Nette.....	- 53 -
8	AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS.....	- 53 -
9	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	- 54 -
10	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	- 54 -

Société Nationale Industrielle et Minière

Etat de la Situation Financière au 31 décembre 2015

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non - courants		772 360	744 554
Immobilisations corporelles	5.1	735 424	699 792
Actif de prospection	5.1	738	1 082
Actifs incorporels	5.2	4 537	4 066
Autres actifs financiers	5.3	13 187	22 006
Participations dans les entreprises associées	5.3	1 229	27
Titres mis en équivalence	5.3	17 193	17 477
Impôts différés actifs		51	104
Actifs courants		233 183	319 233
Stocks et en-cours	5.4	71 424	84 110
Clients et comptes rattachés	5.5	14 274	11 947
Autres débiteurs	5.6	35 917	35 792
Contrats à terme	5.7	355	241
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	111 214	187 143
Total actifs		1 005 543	1 063 787

En millions d'ouguiyas		31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres et réserves		675 386	721 015
Capital émis	5.9	182 700	182 700
Primes d'émission		6 464	6 464
Gains nets latents sur contrats à terme	5.7	18 558	4 886
Résultats accumulés non distribués		467 664	526 966
Réserve Légale		10 834	9 774
Report à nouveaux		467 600	446 024
Résultat de l'exercice		(58 264)	23 674
Ecart de réévaluation		47 494	47 494
			-
Intérêts minoritaires		4 167	7 542
Passifs non courants		49 858	61 539
Emprunts portant intérêt	5.10	26 299	29 139
Obligations au titre des retraites	5.11	17 809	26 336
Provisions	5.12	5 750	6 064
Passifs courants		276 132	273 690
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	41 663	45 574
Impôts	5.14	1 136	3 625
Autres taxes	5.15	2 624	2 702
Autres créditeurs	5.16	226 289	213 901
Concours bancaires	5.8	1 962	2 545
Contrats à terme		2 457	5 343
Total passifs		1 005 543	1 063 787

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

en millions d'ouguiyas	Note	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires	6.1	111 250	227 728
Produits des activités annexes	6.2	4 900	6 435
Autres produits opérationnel	6.3	9 000	6 487
Produits des activités ordinaires		125 150	240 650
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		(3 767)	3 652
Production immobilisée		10 385	24 682
Marchandises et matières consommées	6.4	(71 139)	(107 698)
Frais de personnel	6.5	(36 782)	(44 560)
Dotations aux amortissements et provisions	6.6	(39 219)	(46 039)
Impôts et taxes	6.7	(482)	(672)
Autres charges opérationnelles	6.8	(12 644)	(21 512)
Résultat opérationnel		(28 498)	48 503
Produits financiers	6.9	17 568	19 551
Charges financières	6.10	(36 710)	(22 614)
Activités non poursuivies		0	0
Quote parts dans le résultat des titres mis en équivalences		(713)	(507)
Résultat avant impôt		(48 353)	44 934
Charge d'impôt sur le résultat		(9 734)	(20 762)
Résultat net de l'exercice		(58 087)	24 171
Part revenant aux intérêts minoritaires		177	497

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'exercice	(58 087)	24 171
Impact des instruments financiers	13 672	(3 794)
Résultat global	(44 415)	20 378

Etat des flux de Trésorerie

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2015	31/12/2014
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice net avant impôt		(48 353)	44 934
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	38 633	45 052
Reprises sur amortissements et provisions	7.4	(29 202)	(26 806)
(/- Value sur acquisitions / cessions d'immobilisations		(41)	(517)
Gains / Pertes de changes	7.5	25 020	7 329
Produits de placement		(3 322)	(3 332)
Charges financières		3 582	2 577
Quote part des titres mis en équivalence		713	507
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	20 949	20 768
Flux de trésorerie brut liés aux activités opérationnelles		7 978	90 511
Intérêts payés		(2 319)	(2 111)
Impôt payé sur la taxe unique		(12 088)	(23 340)
Flux de trésorerie net liés aux activités opérationnelles		(6 429)	65 061
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.3	(58 740)	(134 517)
Encaissement résultant de la cession de matériel		10 309	597
Intérêts encaissés		3 276	3 332
Dividendes reçus		687	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(44 467)	(130 573)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital		217,68	
Encaissements provenant d'emprunts		810	5 767
Remboursements d'emprunts		(24 878)	(29 744)
Dividendes versés		(601)	(59 632)
Flux liés aux opérations de financement		(24 451)	(83 609)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(75 348)	(149 121)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		184 598	333 720
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7.6	109 251	184 598

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 01/01/2014	182 700	6 464	563 195	8 679	761 038	7 687
Augmentation du capital					0	
Réévaluation des instruments financiers					0	
Résultat			23 674	(3 793)	19 881	(145)
Dividendes			(59 890)		(59 890)	
Autres			(14)		(14)	
Correction			195		195	
Variation du périmètre			(732)		(732)	
Capitaux propres au 31.12.2014	182 700	6 464	526 428	4 886	720 478	7 542
Augmentation du capital					0	
Réévaluation des instruments financiers				13 672	13 672	
Résultat			(58 264)		(58 264)	(3 375)
Dividendes			(500)		(500)	
Autres					0	
Capitaux propres au 31.12.2015	182 700	6 464	467 664	18 558	675 386	4 167

Variation du périmètre de consolidation

Les capitaux de 2014 ont été modifiés par la sortie de la DAMANE du périmètre de consolidation suite à la cession de 40% des parts SNIM dans DAMANE à l'Etat Mauritanien.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES
31/12/2015

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes clos au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 avril 2016.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2015 est caractérisé par la baisse spectaculaire du prix de vente du minerai de fer.

- Chute des cours du minerai de fer dégradant significativement la situation financière de la SNIM ;
- Mise en place d'un plan de réduction des coûts ayant conduit à la baisse du programme de production et le resserrage des budgets de fonctionnement
- Inauguration en novembre de l'usine Guelb II
- Nomination d'un nouvel Administrateur Directeur Général

2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie.

Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerai de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

3 METHODES COMPTABLES

3.1 Principes de préparation des états financiers

Normes applicables

Les états financiers sociaux de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

Normes, amendements de normes et interprétations en vigueur

Les états financiers combinés au 31 décembre 2015 du groupe ont été établis selon le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'UE (*Union européenne*) en vigueur à cette date, et conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et d'application obligatoire au 31 décembre 2015.

Le groupe a appliqué dans ses états financiers combinés de l'exercice 2015 de nouvelles normes et amendements tels qu'adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à date de publication de ces comptes.

Il s'agit de :

- Amendements à la norme IAS 27 *La mise en équivalence dans les états financiers individuels*, ont été publiés par l'IASB le 12 août 2014, homologué par la Commission Européenne le 18 décembre 2015 et publié au Journal Officiel de l'UE le 23 décembre 2015. Les amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de l'équivalence pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans les filiales.
- Amendements à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*, ont été publiés par l'IASB le 21 novembre 2013 avec une mise en application le 1er juillet 2014. Ces amendements s'appliquent aux contributions des membres de personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. L'objectif est de simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service de membre du personnel. Ces contributions peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu, au lieu d'être affectées aux périodes de services.
- Interprétation IFRIC 21 *Taxes prélevées par une autorité publique*, publiée par l'IASB le 20 mai 2013 avec une mise en application pour le 1^{er} janvier 2014. Une autorité publique ayant le droit de lever des taxes sur une entité, l'interprétation permet une guidance relative à la comptabilisation de ces taxes dans les états financiers de la société s'en acquittant. L'application de cette interprétation conduit à modifier l'analyse du fait générateur de la reconnaissance du passif, à savoir l'exercice de l'activité qui engendre le paiement de cette taxe tel que prévu par la législation.

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur

Le groupe suit toujours l'évolution de la norme IFRS 9 – Instruments financiers visant à remplacer IAS 39. Le Board de l'IASB a provisoirement décidé de décaler la date d'entrée en vigueur de la norme sans se prononcer sur une autre date.

La société mène actuellement une analyse pour déterminer les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes sociaux de la SNIM.

Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d'ouguiyas.

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations ou situations existants à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

3.2 Principes de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net détenu attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la co-entreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la co-entreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la co-entreprise.

3.2.1 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes au 31 décembre 2015 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que le paiement de dividendes, les plus ou moins-values de cession, les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat.

De même, les marges internes sur stock sont également éliminées.

3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

Coût d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3R "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité de la SNIM, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties au cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,
- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis au cours de change à la date de transaction.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS16 comprenant le coût d'achat proprement dit, augmenté s'il y a lieu des frais directement rattachables, diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions :	Coût d'acquisition
Installations complexes spécialisées :	Juste valeur
Matériel ferroviaire et de voie :	Juste valeur
Matériel d'exploitation :	Coût d'acquisition
Matériel de transport :	Coût d'acquisition
Autres immobilisations corporelles :	Coût d'acquisition

En 2015, le conseil d'administration a décidé d'amortir à l'unité de production tous les actifs liés à la production, les unités de compte retenues étant le Chemin de fer, Port Minéralier, et Mines.

Pour les actifs non soumis à la méthode dite de l'UOP, les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées, afin de refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de l'actif conformément à l'IAS 16.

Les durées de vie retenues pour l'amortissement linéaire sont les suivantes :

Constructions :	14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées :	15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée :	10 à 30 ans
Matériel d'exploitation :	5 à 30 ans
Matériel de transport :	5 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

Paramètres de calcul du taux UOP pour les actifs liés à la production:

- ✓ Mines : Production de la période / Réserves cumulées de la Mine ;
- ✓ Chemin de Fer : Tonnage total transporté / Réserves cumulées de la SNIM ;
- ✓ Port Minéralier : Chargement de la période / Réserves cumulées de la SNIM ;
- ✓ Réserves IP de chaque mine (Mhaoudat, TOI4, Rouissa, Guelb I et Guelb II).

Immobilisations exclues de l'amortissement UOP :

- ✓ Actifs non liés à la production (Constructions, matériels de transport...) Actifs de production ayant une durée de vie inférieure à celle de la mine (Engins Minières)

L'incidence de l'UOP sur les comptes de 2015 est de 6 747 MUM sur le résultat et sur les dotations aux amortissements de l'exercice.

Evaluation des réserves minières:

Les ressources minières sont évaluées sur les principes généraux de JORC CODE et les résultats sont soumis à la validation de la Direction Générale de la SNIM.

Certification des Réserves Minières

Les réserves minières de la SNIM sont certifiées par des cabinets internationaux soit au moment de l'étude de faisabilité et soit à la demande des bailleurs.

Les réserves du gisement de GUELB EL RHEIN a été certifiée par Michael Neumann un cabinet allemand dans le cadre de l'étude de faisabilité de GUELB II, de les réserves de Maoudat ont été confirmé par le cabinet allemand OTTO GOLD sur demande des bailleurs.

Plus récemment, le Bureau Canadien METCHEM a conduit en 2010 et 2011 à la demande de la SNIM une vaste étude pour la réactualisation des réserves dans ses principaux gisements.

Réactualisation des réserves des gisements

Au 31 Décembre de chaque année, le Département Mine à la DSE publie un document intitulé « Etat des réserves de minerais de la SNIM » qui réactualise les réserves des différentes fosses ultimes de la SNIM.

Cette réactualisation consiste à déduire des réserves officielles de minerais des Fosses ultimes, les tonnages de minerais extraits au cours de l'année écoulée

A compter de l'exercice 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à l'état de situation financière à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Dans le cadre du projet Guelbs 2, du port minéralier et TUM, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (cf. 3.14 Remise en état des sites)

3.4 Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS 38. Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable ou lorsque l'actif ne répond pas aux conditions d'amortissement de l'IAS 38 (avantages économiques consommés sur plusieurs années).

Les actifs incorporels du groupe ne comprennent pas de goodwill.

3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6 précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006.

Une entité doit déterminer une méthode comptable précisant quelles dépenses sont comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation et appliquer cette méthode de manière cohérente et permanente, la méthode appliquée par la SNIM est la suivante :

Pour les actifs incorporels, les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement prévus par IFRS 6, notamment :

- ✓ Acquisition des droits de prospecter,
- ✓ Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- ✓ Forage d'exploration,
- ✓ Creusage de tranchée,
- ✓ Échantillonnage.

Pour les actifs corporels, ce sont les actifs utilisés par la structure dédiée à la recherche.

Les valeurs brutes de ces actifs au 31 décembre 2015 s'élèvent à :

- ✓ Actifs corporels de prospection : 4 320 MUM,
- ✓ Frais de recherche et développement : 2 585 MUM.

Les amortissements de ces actifs au 31 décembre 2015 s'élèvent à :

- ✓ Actifs corporels de prospection 3 581 MUM,
- ✓ Frais de recherche et développement : 740 MUM.

3.6 Autres actifs financiers

Des prêts qui ne génèrent pas d'intérêt sont consentis aux salariés de la société. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

3.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et autres approvisionnements (pièces de rechange).

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, conformément à l'IAS 2.

La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

Article stratégiques :

- ✓ Absence de dépréciation sur les articles stratégiques dont la couverture est inférieure ou égale à un an ;
- ✓ Dépréciation statistique de 10% par année de couverture au-delà de la première année ;
- ✓ Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

Autres articles :

- ✓ Consommation > 1 an dépréciation statistique de 15% ;
- ✓ Consommation > 2 ans dépréciation statistique de 30% ;
- ✓ Consommation > 3 ans dépréciation statistique de 50% ;
- ✓ Consommation > 4 ans dépréciation statistique de 75% ;
- ✓ Consommation > 5 ans dépréciation statistique de 100% ;
- ✓ Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'écart d'acquisition ou d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Lorsque la valeur nette comptable de l'actif ou des actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée à hauteur de cette différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. En cas d'UGT, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Au 31 12 215, un test d'impairment a été réalisé. La valeur d'utilité était largement supérieure à la valeur comptable des actifs.

3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit le Groupe SNIM à procéder aux regroupements suivants :

Société SNIM : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM ;

Société GMM : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carières de marbre et granits) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAFA : Cette société renferme l'activité fonderie du groupe SNIM ;

Société COMECA : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société ATTM : Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM ;

Société SOMASERT : Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme ;

Société SAMIA S.A. : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAMMA : Cette société renferme les activités acconage et manutention ;

Société GIP : Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des hydrocarbures raffinés ;

Société Tazadit Underground Mine (TUM) a pour objet la recherche et l'exploitation souterraine des gisements de minerai de fer
Société Mauritanienne d'Eau et d'Electricité(M2E) : a pour objet la réalisation et la gestion du réseau d'eau et d'électricité à Zouerate.

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

3.10 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Il n'est procédé à aucune actualisation des créances car le délai de règlement client que nous avons calculé pour 2015 s'élève à 22 jours.

3.11 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.13 Emprunts

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristique similaire ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments :

- La devise de l'emprunt,
- La signature de l'emprunteur (ou encore spread de crédit).

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par ailleurs par le Groupe ou avec les taux pratiqués à des conditions normales de marché dans une société similaire par la taille et l'activité.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devise en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Le ratio d'endettement calculé à partir des données de l'exercice arrêté au 31/12/2015 est de 18,8

la SNIM a contracté en 2009 des emprunts auprès de deux pool bancaires composés de: i) la Banque africaine de Développement, l'Agence française de Développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque Islamique de Développement, la BNPParibas, la société Générale ,BIIF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour ce qui concerne le financement du Projet GuelbII; et de ii) la BNPParibas, la société Générale ,BIIF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour le financement du Projet nouveau Port Minéralier. L'encours de ces emprunts bancaires s'élève au 31 décembre 2015 à 413 MUSD\$ pour le projet Guelb II et 61 MUSD\$ pour le Projet nouveau Port Minéralier

Ces deux emprunts bancaires sont assortis de clauses (appelées « covenants ») imposant le respect de certains ratios. Le non-respect de ces ratios donne aux prêteurs la faculté d'exiger le remboursement anticipé de leurs concours. Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base des comptes individuels et consolidés.

Les dits ratios se présentent comme suit :

- o Ratio de Couverture du Service de la Dette (Cash-Flow Libre /Service de la Dette) : >-1
- o Ratio d'endettement (DLM/Excédent Brut d'exploitation) : <5,6
- o Ratio de Structure Financière (DIM / Capitaux propres) : <2
- o Ratio de liquidité (Actif Courant/Passif Courant) : >1,5

Compte tenu du contexte très défavorable des cours du fer au cours de l'exercice, le ratio d'endettement (dettes long et moyen terme / excédent brut d'exploitation) n'a pas pu être respecté. Des waivers ont été obtenus auprès des banques au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2015. Ces dernières ont consenties à revoir à la hausse le ratio à respecter pour le porter à 5,6 au 31 décembre 2015 mais le contexte baissier des cours de fer n'a pas permis de respecter ce nouvel objectif au 31 décembre 2015 rendant techniquement la dette exigible à cette date.

Les normes internationales IFRS (IAS 1 paragraphe 18) requièrent de déclasser une dette de passif non courant à passif courant dès lors que des covenants sont rompus au plus tard à la fin de période de reporting et ce, même si des renégociations des termes du contrat de financement ont été conclues avant la date d'arrêté des comptes permettant de surseoir à l'exigibilité immédiate de la dette. Par conséquent, la dette correspondante de 174 521 MUM a été classée en passif courant à la rubrique Autres créiteurs 5.16.

Cette situation fait l'objet d'un suivi avec les banques.

3.14 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de l'annonce aux personnes concernées.

Remise en état des sites :

Les obligations juridiques au 31 décembre 2015 relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant:

- o Code minier :
L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.
L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en terme de «sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».

Au 21 avril 2016, aucun décret d'application n'a été arrêté par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

- o Loi portant sur l'environnement :
La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que:

« L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :

- *ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,*
- *permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.*

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines. »

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n° 2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directrice quant à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».

Au 21 avril 2016, ces deux décrets ne sont pas parus.

- Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : *« Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier. »*

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation, l'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

3.15 Coût des avantages au personnel

Régime à prestations définies

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

La comptabilisation des écarts actuariels a été effectuée selon la règle du corridor. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels et non retenue par la SNIM est devenue obligatoire à compter du premier janvier 2013.

A compter de janvier 2013, IAS 19 révisée n'autorise que la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels. L'incidence de la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels sur les reports à nouveaux est de 11 77 MUM par rapport à 9 537 MUM en 2013.

Le Groupe offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction et de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels n'a pas été retenue par la SNIM.

Régime à cotisations définies

La SNIM a décidé la mise en place, à partir de janvier 2011, d'un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence 2012 ;
- ✓ Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM ;
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.11Hypothèses actuarielles).

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charges de personnel.

3.16 Contrats de location

Il existe au 31 décembre 2013 des contrats de location financement significatifs (voir 5.1 Immobilisations corporelles).

3.17 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

- ✓ **Ventes de biens** : Le produit de la vente des biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le produit peut être évalué de façon fiable.
- ✓ **Contrats de construction** : Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture. Lorsqu'il est probable que le total des coûts d'un contrat sera supérieur au total des produits de ce contrat, la perte attendue est comptabilisée immédiatement en charge.
Sur ces contrats, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus à la date de clôture par rapport au total des coûts budgétés.
- ✓ **Intérêts** : Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courts.

3.18 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

3.19 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya. Cependant l'analyse économique des activités de la SNIM semble démontrer que l'ouguiya n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe si l'on applique la norme IAS 21 révisée.

En cas d'option pour une monnaie fonctionnelle USD, la SNIM devra obtenir l'autorisation des autorités mauritaniennes pour présenter ses états financiers sur cette base.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 765 000 MUM à comparer à une situation de 675 376 MUM dans les comptes présentés. De même le résultat établi sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM peut être estimé à moins 63 219 MUM à comparer à un résultat moins 58 087 MUM présenté.

3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

3.21.1 Couvertures de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte

cumulée dégagée sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- ✓ Valeur de marché du sous-jacent,
- ✓ Prix d'exercice de l'option,
- ✓ Volatilité à la monnaie « forward »,
- ✓ Taux d'intérêt sans risque,
- ✓ Date d'échéance de l'option.

3.22 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

3.23 Information sectorielle

Le Groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. Les filiales du Groupe, représentant des UGT indépendantes, sont en-dessous des seuils quantitatifs nécessitant une présentation séparée des informations relatives à leur secteur opérationnel. L'analyse de l'activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IFRS 8 "Informations sectorielles" pour les produits des activités ordinaires provenant de clients externes. Les autres informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs ne font pas l'objet d'un suivi par secteur géographique, l'activité de la SNIM étant réalisée exclusivement en République Islamique de Mauritanie. Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants:

- ✓ France,
- ✓ Allemagne,
- ✓ Belgique,
- ✓ Italie,
- ✓ Autres pays de l'Union Européenne,
- ✓ Chine,
- ✓ Autres.

3.24 Participation dans les entreprises associées

Note de présentation du projet El Aouj

(a) Projet de joint-venture

La SNIM et la société australienne Sphere Investments ont signé le 22 octobre 2001 un accord de joint-venture pour la conduite des recherches et études nécessaires pour la réalisation d'un projet de production de pellets pour la réduction directe à partir du minerai des guelbs El Aouj.

Cet accord de partenariat définit les obligations des parties comme suit :

- ✓ SNIM apporte un permis de recherche (droit d'exploration) sur la zone El Aouj comportant 5 guelbs,
- ✓ Sphere réalise à ses frais une étude de faisabilité bancaire complète.

À l'achèvement de cette étude de faisabilité bancaire, Sphère obtient 50% des droits sur la zone El Aouj. Les deux parties ont créées une société commune dans laquelle elles détiennent 50% chacune. Cette société a en charge la recherche des financements, la réalisation et l'exploitation du projet.

Le projet El Aouj devait comporter :

- Une mine d'une grande envergure,
- Une usine d'enrichissement (à sec et à l'eau),
- Une usine de pelletisation d'une capacité de 7MT/an,
- Une centrale électrique d'une capacité de 125 mégawatt,
- Des installations et services annexes.

Ces installations permettront la production de 7MT/an de pellets de haute qualité destinés à la réduction directe.

La production sera transportée par le chemin de fer de la SNIM et chargée dans les bateaux par le port minéralier de la SNIM en échange d'une rémunération acceptable qui sera fixée par un accord à conclure entre la SNIM et la future Société Projet.

Le financement nécessaire se situerait autour de 2,5 Mrd USD et sera apporté à hauteur de 30% au moins par les actionnaires.

(b) Chronologie

La SNIM et Sphere Investments ont décidé en 2006 d'ouvrir le capital de la future société à deux importants sidérurgistes arabes : la Saudi Basic Industries Corporation (SABIC) et Qatar Steel Company (QASCO). Ces deux partenaires sont des consommateurs des pellets pour la réduction directe.

L'étude de préfaisabilité du projet a été rendue publique le 07 février 2007.

En mai 2007, la SNIM et Sphère ont fait une proposition de cession des 49,9% du projet El Aouj aux partenaires sidérurgistes SABIC et Qatar Steel pour un montant total de 375 MUSD.

Le 30 juillet 2007, un accord a été signé aux termes duquel la SNIM et Sphère devait céder aux partenaires 49,9% du projet El Aouj pour un montant de 375 MUSD.

Il est à noter que ce montant devait servir à financer les parts de la SNIM et de Sphère dans l'augmentation de capital de la Société Projet, pour porter celui-ci à 30% des investissements totaux à réaliser. En octobre 2007, la SABIC s'est retirée au profit de Qatar Steel qui a confirmé sa décision d'acheter 49,9% du projet. Le partenariat devait ainsi se poursuivre à trois; mais en 2008; Qasco a dans un premier temps informé la SNIM de sa décision de limiter sa participation à 15%, avant de se retirer totalement du projet.

L'étude de faisabilité a été publiée en mars 2008.

En août 2008, Sphere, actionnaire à 100% de la société El Aouj S.A., a exclu de celle-ci tous les coûts qui n'étaient pas relatifs à la prospection et à l'évaluation du gisement, et, la SNIM a acquis 50% des titres de la société, renommée El Aouj Mining Company (EMC), pour 5 MUSD.

SNIM et Sphère ont décidé de rechercher un troisième partenaire industriel et un appel d'offre a été élaboré.

Le rachat de Sphere par Xstrata a été effectif en novembre 2010 conduisant à rediscuter le projet afin de le redimensionner tel que :

- L'usine de pelletisation d'une capacité de 7 Mt /an prévue soit augmentée à 30 Mt / an
- La production comprenne pellets et minerai de fer brut
- Le programme de recherche soit étendu à 2 nouveaux guelbs à Tintekrate et à Bouderga afin d'estimer les réserves minières de ces guelbs suivant le standard JORC en vue d'une meilleure valorisation du permis.

Au 31 décembre 2015, les dépenses engagées au titre de ce programme sont de 28 495 MUM soit une augmentation de 1842 MUM par rapport 2014

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Cap Bouderga Tintekrate	10 947	10 947	0
Cap Expenses Study 2010	187	187	0
JV south Cappitalized	275	275	0
Cap Guelb El Aouj	17 086	15 244	1 842
TOTAL	28 495	26 653	1 842

(c) Traitement comptable

Au 31 décembre 2009, la participation de la SNIM dans la joint-venture El Aouj a été évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur de la participation de la SNIM dans la joint-venture El Aouj n'a pas été modifiée et repose sur les dépenses de Sphere pour l'étude de faisabilité arrêtée au 31 décembre 2009 soit 12 280 MUM (cf. 4.3.1 participations dans les entreprises).

Dans le cadre de ce projet, la SNIM reçoit des actifs correspondants aux dépenses réalisées par Sphere en contrepartie d'un droit d'exploration apporté qui était partiellement valorisé dans les comptes de la SNIM.

4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent ceux de la société, avec sa succursale de Paris, et ceux des sociétés (toutes Mauritanienne) sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou une influence notable. Le périmètre de consolidation se compose au total de 14 sociétés consolidées par intégration globale et trois sociétés consolidées par mise en équivalence.

La clôture des comptes de chaque entité du périmètre s'effectue au 31 décembre de chaque année.

	Forme juridique	% droits de vote	% intérêt	Méthode de conso (1)
SNIM	S.A			MERE
FILIALES MAURITANIE				
SOMASERT	S.A	100%	100%	IG
SAFA	S.A	100%	100%	IG
SAMMA	S.A	53%	53%	IG
ATM	S.A	100%	100%	IG
COMECA	S.A	93%	93%	IG
SAMIA	S.A	50%	50%	IG
GMM	S.A	96%	96%	IG
GIP	S.A	68%	68%	IG
EL. AOUJ SA	S.A	50%	50%	MEE
TUM	S.A	99%	99%	IG
MAIL	S.A	31%	31%	MEE
M2E	SA	100%	100%	IG
MSMS	SA	50%	50%	MEE

- (1) IG : Intégration Globale
MEE : Mise En Equivalence

5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur En millions d'ouguiyas	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Valeur Brute	206 875	187 689	-1 854	392 711
Amortissements	128 299	7 356	341	135 997
VALEUR NETTE	78 576	180 333	-2 195	256 714
TOTAL VALEURS BRUTES	643 798	304 183	-3 901	944 080
TOTAL AMORTISSEMENTS	294 903	32 001	-2 544	324 360
IMMOBILISATIONS EN COURS	350 897	59 462	-294 655	115 705
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS	699 792	331 644	-296 012	735 424

Au cours de l'exercice, la SNIM a acquis des immobilisations en cours pour un montant de 57 771 MUM.

Suite à la baisse sensible des prix de vente de minerai, un impairment test a été réalisé et n'a fait ressortir aucune dépréciation des actifs de la société.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

Coûts d'emprunt incorporés

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'actifs se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2014	Coûts incorporés sur la période	31/12/2015
Guelh2	14 316	5 925	20 241
Port minératier	4 058	-	4 058
Total	18 374	5 925	24 299

Location-Financement (leasing financier) :

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations en cours (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Divers matériels Guelbs II (Part BID)	11370		-11370	0
Matériels voie (Part BID)	0			0
Valeurs brutes	11 370	0	-11 370	0

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations finales (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	7 686	0	0	7 686
Divers Matériels Guelbs II (part BID)	11 865	11 370	0	23 235
Matériels de voie (Part BID)	6 307		0	6 307
Valeurs brutes	25 858	11 370	0	37 228

Les divers matériels Guelbs II correspondent :

- ✓ Aux 10 camions de mine pour 6 135 MUM,
- ✓ Aux 6 locomotives pour 5730 MUM,
- ✓ Aux 6 systèmes de chargement de wagon pour 4 628 MUM,
- ✓ Aux 4 Concentrations Humides Pour 6 742 MUM.

Les Matériels de « Voie » correspondent :

- ✓ à l'usine de traverses en béton pour 3 747 MUM,
- ✓ et à des fournitures d'équipement de voie pour 2 559 MUM.

Obligation en matière de location-financement :

Paiements minimums de location en milliers USD	31/12/2015	31/12/2014
Échéance 1 an	12 651	12 857
De la 2 à la 5e incluse	46 958	47 867
Plus de 5 ans	48 099	59 016
Moins charges financières futurs	(17 736)	(20512)
Dettes de location financement	89 972	99 228

5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont depuis réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissements, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite compte tenu des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf,
- ✓ L'état technique de l'équipement et ;
- ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

En millions d'ouguiyas				
	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Installations complexes spécialisées	131 246	184 924	(84)	316 086
Matériel ferroviaire et de voie	75 629	2 765	(1 769)	76 625
Valeurs brutes	206 875	187 689	(1 854)	392 711

	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Installations complexes spécialisées	91 389	5 312	2 111	98 812
Matériel ferroviaire et de voie	36 910	2 044	(1 769)	37 185
Total Amortissements	128 299	7 356	341	135 996

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Installations complexes spécialisées	39 858	179 612	(2 195)	217 275
Matériel ferroviaire et de voie	38 719	721	0	39 440
TOTAL	78 577	180 333	(2 195)	256 715

5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE	31/12/14	Acquisitions	Cessions	31/12/15
Terrains	7 826	-	(634)	7 192
Aménagement terrains	227	1	-	228
Bâtiments	173 540	10 518	(151)	183 907
Matériel d'exploitation	233 992	103 527	(827)	336 692
Matériel transport	13 597	1 095	(76)	14 615
Matériel Informatique & bureaux	4 379	796	(16)	5 159
Mobilier bureaux & autres	3 361	558	(343)	3 576
TOTAL	436 921	116 494	(2 048)	551 367

AMORTISSEMENTS	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Terrains	-	-	-	-
Aménagement terrains	208	1	(27)	183
Bâtiments	43 332	7 997	(330)	50 999
Matériel d'exploitation	104 866	14 354	(803)	118 417
Matériel transport	7 217	1 653	2 646	11 516
Matériel Informatique & bureaux	2 877	352	1 216	4 445
Mobilier bureaux & autres	2 192	287	325	2 804
Provisions pour amortissement	5 912	-	(5 912)	0
TOTAL	166 604	24 644	(2 885)	188 363

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Terrains	7 825,80	-	(634,25)	7 192
Aménagement terrains	19,20	(0,82)	27,00	45
Bâtiments	130 207,81	2 520,86	179,24	132 908
Matériel d'exploitation	129 126,33	89 173,19	(24,34)	218 275
Matériel transport	6 379,75	(558,22)	(2 722,43)	3 099
Matériel Informatique & bureaux	1 501,79	444,46	(1 232,26)	714
Mobilier bureaux & autres	1 168,92	270,20	(667,35)	772
Provisions pour amortissement	(5 912)	-	5 912	0
TOTAL	270 318	91 850	838	363 005

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2015 :

En millions d'Ouguiya	Valeur brute	
	2 014	2 015
Bâtiments	12 677	13 493
Matériel Ferroviaire et voie	14 226	16 111
Installations complexes et spécialisées	59 843	64 950
Matériel d'exploitation	38 438	47 230
Matériel transport	4 876	5 616
Autres immobilisations corporelles	4 145	4 369
TOTAL	134 205	151 768

5.2 Actifs incorporels

Variation des immobilisations brutes	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Valeurs incorporelles immobilisées	6 704	805	(23)	7 486
TOTAL	6 704	805	(23)	7 486
Variation des amortissements	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Valeurs incorporelles immobilisées	2 638	326	(15)	2 949
TOTAL	2 638	326	-15	2 949
Valeur nette des actifs incorporels	4 066	479	(7)	4 537

Ces actifs incorporels correspondent à des logiciels et brevets acquis.

5.3 Autres actifs financiers

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et avances	12 118	17 774
Dépôts et cautionnements	1 069	4 232
Titres de participation	1 229	27
Participations dans les entreprises associées	0	0
Titres mis en équivalence	17 193	17 477
TOTAL	31 610	39 510

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ou aux entreprises associées, n'engendrent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif.

Les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

La baisse du poste prêts et avances s'explique par :

- ✓ Le reclassement de l'échéance du prêt NAJAH en équivalent de trésorerie pour 6 626 MUM,
- ✓ Les avances et prêts accordés aux personnels au titre de l'année pour 303 MUM.

Les dépôts et cautionnements sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

La diminution des dépôts et cautionnements correspond au dénouement du dépôt auprès de NATIXIS pour 3 200 MUM.

5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières au coût moyen pondéré	66 636	75 655
Matières premières à la valeur nette de réalisation	53 830	65 393
Marchandises et produits finis	799	1 031
Stocks de minerai de fer au coût moyen pondéré	31 549	35 378
stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	16 794	17 686
Total des stocks au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation	71 424	84 110

La baisse des stocks de matières premières s'explique par le plan de rigueur mis en place et la consommation des stocks existants pour 8 893 MUM

La baisse des stocks de minerais à hauteur de 3 829 MUM est cohérente avec la baisse de l'activité de terrassement et la réduction des coûts.

La société ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

5.5 Clients et comptes rattachés

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Clients minerai		6 494
Autres Clients	14 274	5 453
Total	14 274	11 947

Généralement il n'existe pas de risque de crédit sur les clients minerai.

L'augmentation des autres clients est enregistrée sur les clients d'ATTM qui totalise un montant de 11 992 MUM.

Une analyse des risques de non-recouvrement pour les autres clients est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

Le montant des dépréciations sur les autres clients s'élève à 2 324 MUM au 31 décembre 2015 contre 1 130 MUM au 31 décembre 2012.

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

Eu millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation au 01 janvier	1 401	1 130
Réévaluation change		
Dépréciation complémentaire	1 140	271
Utilisation	-	-
Reprises	(218)	-
Dépréciation au 31 décembre	2 323	1 401
Montant recouvré des créances dépréciées	218	-
Montants bruts des créances dépréciées	1 401	1 401

5.6 Autres débiteurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	8 056	8 939
Trustee	15 455	14 596
Créances fiscales	6 036	3 165
Comptes de régularisation	1 688	1 401
Débiteur divers	4 682	7 691
TOTAL	35 918	35 792

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances consenties aux fournisseurs et LC réalisées avant la prise en charges des factures correspondantes.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance.

Le compte de débiteurs divers se compose des avances à court terme consenties aux personnels, de créances sur les organismes sociaux et de créances diverses.

5.7 Instruments financiers : informations à fournir

5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	Ventilation par catégorie d'instruments						
	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
En millions d'ouguiyas							
Autres actifs financiers	13 187	13 187			1 069	12 118	
Clients et comptes rattachés	14 274	14 274				14 274	
Autres débiteurs	35 918	35 918				35 918	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 214	111 214	15 621		95 592		
Actifs	174 592	174 592	15 621	0	96 661	62 310	0
Emprunts portant intérêts	26 299	26 299					26 299
Fournisseurs et comptes rattachés	41 663	41 663				41 663	
Autres créanciers	226 289	226 289		0		226 289	
Passifs	294 251	294 251	0	0	0	267 952	26 299

La juste valeur des autres actifs financiers (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti. La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle. Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

5.7.2 Instruments financiers dérivés

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le groupe applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2015				2014			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de change								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFI)								
Contrat à terme devises								
Euro	(85)	(251)	60 500		(644)	(2 066)	46 500	
JPY	-	-	-		-	-		
CHF	-	-	-		-	-		
CAD	-	-	-		(6)	(18)	12	
Options sur devises								
Euro	12	36	34 500	31 500	(583)	(1 868)	37 000	41 000
JPY	-	-	-	-				
CHF	-	-	-	-				
CAD	-	-	-	-	(5)	(17)	600	600
b) Couverture de juste valeur (FVII)								
Contrat à terme devises								
Euro	(221)	(654)	17 300		(93)	(298)	9 500	
Options sur devises								
Euro	(29)	(86)	7 000	7 000	-	0	4 000	
c) Autres opérations								
Options sur devises								
Euro	(144)	(425)		27 000	(299)	(957)	5 000	22 500
JPY								
CHF								
CAD								
Total change	(467)	(1 381)			(1 630)	(5 224)		

Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers liés au risque de prix sur les matières premières (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2015				2014			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de tonnes		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de tonnes	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque sur matières premières								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFI)								
Swaps de matières premières								
Fuel	(451)	(1 333)	17 400		(908)	(2 913)	23 600	
Gasoil	(559)	(1 652)	14 400		(1 163)	(3 731)	17 400	
Autres								
Options sur de matières premières								
Fuel	(137)	(406)	9 000	9 000	(196)	(629)	5 100	5 100
Gasoil	(283)	(838)	11 700	11 700	(358)	(1 147)	8 700	8 700
Autres								
b) Autres opérations								
Options sur de matières premières								
Fuel	(29)	(85)		1 200	(94)	(301)		1 350
Gasoil	(75)	(223)		3 000	(107)	(342)		1 350
Autres								
Total matières premières	(1 534)	(4 536)			(2 826)	(9 063)		

Risque de taux :

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêts à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2015				2014			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de taux d'intérêt								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFI)								
Swaps de taux d'intérêt								
EUR	(101)	(298)	35 000	-	(527)	(1 691)	121	
JPY								
CHF								
Options sur taux d'intérêt								
Euro	8	24	30 000	-	(63)	(202)	120 000	70
JPY								
CHF								
b) Autres opérations								
EUR								
JPY								
CHF								
Total taux d'intérêt	(92)	(273)			(590)	(1 893)	-	-
Total	(2 093)	(6 190)			(5 125)	(16 434)		

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2015 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie Cash-Flow Hedge	Montant recyclé en résultat sur la période	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(1 163 500) USD	(574 844) USD
Couverture de taux	(698 645) USD	(180 998) USD
Couverture de matières premières	(768 298) USD	(474 443) USD

Couverture de Juste Valeur Fair Value Hedge	Gains et pertes sur instruments de couverture	Gains et pertes sur éléments couverts	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(214 427) USD	(661 230) USD	(446 803) USD
Couverture de taux			
Couverture de matières premières			

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	98 003 USD
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	(239 252) USD

Objectif et politique de couverture :

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale.

La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devises tierces (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM a contracté des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques.

Des procédures de mesure de l'exposition de la société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement.

La Société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas).

Risque de change :

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a recours à des contrats d'achats à terme et des contrats d'achats ou de ventes d'options sur devises. Généralement, les contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2015	10%	1 846 403	8 883 150
	-10%	(9 268 890)	(5 920 145)

Dollar : 338,15 ouguiyas

Risque de matières premières :

Le groupe est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles.

La politique du groupe est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le groupe a recours à des contrats d'achats ou de ventes d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture.

L'horizon de gestion du Groupe est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation du prix des matières premières	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2015	10%	(403 770)	(2 811 665)
	-10%	(509 520)	(5 396 832)

Risque de taux :

La SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM). Ces financements sont indexés sur des taux variables (Libor). Le groupe est donc exposé à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêts.

La politique du groupe est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le groupe a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêts et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des instruments dérivés de taux) de la SNIM donne une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation des taux	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2015	5%	(132 881)	(33 107)
	-5%	(201 522)	(596 322)

Risque de crédit :

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

L'essentiel du portefeuille clients est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 21 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 4.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité :

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 90% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec six mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2015, 12% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 12% en 2014.

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2015 sur la base des paiements contractuels non actualisés.

Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par le Groupe SNIM au 31/12/2015.

Les charges d'intérêt correspondent aux intérêts sur la dette du Groupe SNIM totalement tirée au 31/12/2015.

Par conséquent, les futurs tirages sur la dette et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

	Moins 3 mois			3 à 12 mois		
	Principal	Intérêt	Cash-flow total	Principal	Intérêt	Cash-flow total
Emprunts Portant Intérêt	312	25	337	24 829	8 887	33 716
	1 à 5 ans			plus de 5 ans		
	Principal	Intérêt	Cash-flow total	Principal	Intérêt	Cash-flow total
Emprunts Portant Intérêt	95 420	20 898	116 319	82 544	7 530	90 073

Tableau ci-après donne l'échéancier de la dette année par année

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Principal	25 142	25 040	24 332	24 212	21 836	21 394	20 728
Intérêts	8 912	6 713	5 676	4 715	3 794	2 964	2 163
TOTAL	34 053	31 754	30 008	28 927	25 630	24 359	22 892

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL GEN
Principal	17 631	15 831	3 459	1 205	1 206	1 088	203 106
Intérêts	1 387	680	178	83	52	22	37 339
TOTAL	19 018	16 511	3 637	1 288	1 259	1 110	240 445

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'ouguiyas	31/12/20015	31/12/20014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 214	187 143
Concours bancaires	(1 962)	(2 545)
TOTAL	109 251	184 598

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

5.9 Capital social

Le capital social a été augmenté en 2013 de 170 520 000 000 MRO par incorporation des réserves pour le porter à 182 700 000 000 ouguiyas, soit 18 270 000 actions à 10 000 ouguiyas chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel.

Il est réparti comme suit :

En Ouguiyas		(%)
<i>État mauritanien</i>	<i>143 145 450 000,00</i>	<i>78,35</i>
<i>Industrial Bank of Kuwait (I B K)</i>	<i>13 098 000 000,00</i>	<i>7,17</i>
<i>Arabe Mining Company</i>	<i>10 346 850 000,00</i>	<i>5,66</i>
<i>Irak Fund for External Development</i>	<i>8 382 300 000,00</i>	<i>4,59</i>
<i>Office National des Hydrocarbures</i>	<i>4 192 500 000,00</i>	<i>2,30</i>
<i>Banque Islamique de Development</i>	<i>3 274 500 000,00</i>	<i>1,79</i>
<i>Prives Mauritaniens</i>	<i>260 400 000,00</i>	<i>0,14</i>
	<i>182 700 000 000,00</i>	<i>100,00</i>

Le poste prime d'émission est de 6 464 MUM. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital.

Au 31 décembre 2015, la réserve légale présente un solde de 10 834 MUM, soit 6% du capital social.

5.10 Emprunts et dettes financières

5.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la Société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel, cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires au "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 15 455 MUM au 31 décembre 2015 contre 14 596 MUM au 31 décembre 2014. Il est imputé au poste "Débiteurs divers" (rubrique Autres débiteurs).

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2015	31/12/2014
Dettes sous trustee					
Agence Française de Développement					
Emprunt n°. 70X	EUR	5,00%	2 019	67	88
Emprunt n°. 89U	EUR	2,00%	2 020	283	356
BEI 6	EUR	3,07%	2 015	-	1 173
AFD (Centrale)	EUR	Var.	2 019	3 928	4 528
AFD (Centre de formation)	EUR	Var.	2 021	1 550	1 859
BFI VII (Centrale)	EUR	6,90%	2 019	4 534	5 061
BID PORT	USD	Var.	2 023	-	-
PDM					
VOIE					
BID	USD	Var.	2 024	7 881	8 076
GUEL.BES II					
BEI	USD	6,03%	2 024	27 548	28 229
BAD	USD	Var.	2 024	48 417	49 614
AFD	USD	Var.	2 024	27 519	28 200
BID	USD	Var.	2 024	22 543	22 870
KFW/G21/USD	USD	Var.	2 021	4 514	4 921
KFW/G22/USD01	USD	5,96%		14 407	14 948
PORT					
KFW NP1	USD	Var.	2 022	12 251	12 913
KFW NP2	USD	Var.	2 022	9 441	9 951
Sous total				184 884	192 787

5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d'ouguiya	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2015	31/12/2014
Dettes hors trustee					
VED/03/EUR	EUR	Var.	2 024	12 601	12 953
Société Générale Mauritanie (ATTM)	MRO	10,40%	2 017	675	1 035
CDD (ATTM)	MRO	10,40%	2 018	619	797
Société Générale Mauritanie (ATTM)	EUR	10,40%	2 017	192	219
Etat Mauritanie (COMECA)	MRO	0,00%	2 015	2 177	2 077
Société Générale Mauritanie (SAMIA)	MRO	13,50%	2 015	105	92
Dépôt & cautionnement reçus				34	24
Prime à payer sur couverture de taux	USD	0,00%	2 018	82	122
Sous total				16 484	17 319

Situation des Conventions de Financement PDM

Projet	Prêteur	Devise Engagement	Taux	Dernière Echéance	Total Millions MRO	Tiré Millions MRO	Non Tiré Millions MRO
Guelbs II	AFD	EUR	Var	2024	36 709	36 709	-
	BEI	EUR	Fixe	2024	36 747	36 747	-
	BAD	USD	Var	2024	59 176	59 176	-
	BID	USD	Var	2025	27 052	27 052	-
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2021	8 931	8 931	-
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Fixe	2023	19 655	19 655	-
Port	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	14 773	13 621	1 152
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	19 101	19 101	-
Voie	BID	USD	Var	2024	9 468	9 468	-
Formation	AFD	EUR	Var	2021	2 583	2 583	-
Total					234 195	233 044	1 152

Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTI (Pays Pauvres Très Endettés). La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts.

Le solde de cet accord est de 1 109 MUM au 31 décembre 2015 contre 1 650 MUM au 31 décembre 2014.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2015	31/12/2014
Dettes rééchelonnées					
Échéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	1 109	1 650
Sous total				1 109	1 650

5.10.3 Dettes rétrocedées

Dans le cadre du SYSMIN, l'Union Européenne a accordé à l'État Mauritanien une subvention de 58 millions d'euros par convention No. 5 546/Mau en date du 23 octobre 1995. La convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour la réhabilitation de certaines de ses installations industrielles. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite définissant les modalités de remboursement a été cosigné par l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM. Cet accord définit les modalités de la rétrocession sous forme d'une subvention non remboursable, équivalente au montant alloué à l'assistance technique, soit 0,8 million d'euros et d'un prêt remboursable de 57,2 millions d'euros.

Le solde non remboursé de cette subvention est nul au 31 décembre 2015 contre 777 MUM au 31 décembre 2014.

La Société s'était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autre, le règlement des sommes dues à leurs échéances, l'assujettissement des distributions de dividendes à certaines conditions et le maintien des ratios d'endettement et de service de la dette.

En cas d'infraction à ces conditions, ou à l'une d'entre elles, les prêteurs pourraient arrêter les débloquages de fonds ou exiger le remboursement immédiat des emprunts.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2015	31/12/2014
Dettes rétrocedées					
Communauté Economique Européenne (Sys min 1)	EUR	0,50%	2 028	2 890	3 200
Communauté Economique Européenne (Sys min II)- (N° 5546)	EUR	3,00%	2 015	-	777
Sous total				2 890	3 977
TOTAL EMPRUNTS				205 366	215 510
Emprunts à moins d'un an				179 068	186 371
Emprunts à long et moyen terme				26 299	29 139

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois qui sont reclassés dans le poste Autres Crédeurs (cf. 5.16).

5.11 Obligations au titre des retraites

En millions d'ouguiyas	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Provisions pour Indemnité de retraite	15 357	2 232	-11 576	6 013
Provisions pour retraite complémentaire	10 978	817		11 795
TOTAL	26 336	3 049	-11 576	17 809

Descriptif du régime à prestations définies :

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- ✓ du salaire au moment de son départ de la société ;
- ✓ de l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

Hypothèses actuarielles :

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projeté. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	60 ans pour les hommes
Taux d'augmentation des salaires	1,71%
Taux d'actualisation	3,60%
Taux de mortalité	TM 60-64 20%
Taux de rotation du personnel	2,45% répartis de manière décroissante par âge
Inflation	3,60%

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est l'enregistrement en capitaux propres.

HYPOTHESES pour la période prenant fin au	31/12/2014	31/12/2015
Début de période	01 janvier 2014	01 janvier 2015
Fin de période	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Taux d'actualisation	6,31%	6,31%
Taux de rendement attendu des placements		
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité	8,0	8,0

Variation de la dette actuarielle :

En millions d'ouguiyas	31.12.14	31.12.15
Engagement de début de période	23 791	14 516
Coût normal	1 832	1 197
Intérêt sur la dette	1 617	1 035
Modification de régime	-	-
Réduction / Liquidation de régime	-	-
Acquisitions / Cessions	-	-
Transferts	-	-
Pertes (Gains) actuariels	(11 701)	(9 880)
dont changements d'hypothèses	(9 774)	(15 022)
dont écarts d'expérience	(1 927)	5 142
Prestations versées	0	(673)
Autres (écarts de change)	-	-
Engagement de fin de période	15 540	6 195

Variations des placements :

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

Couverture financière :

COUVERTURE FINANCIERE	31.12.14	31.12.15
Couverture financière	(15 540)	6 195
(Provisions) Actif de retraite	(15 540)	6 195

Coûts sur la période :

COUVERTURE FINANCIERE	31.12.14	31.12.15
Coût normal	1 832	1 197
Intérêt sur la dette	1 617	1 035
Rendement attendu des actifs	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Impacts des réductions/liquidations de régime	-	-
Charges (Produits)	3 449	2 232

Descriptif du régime à cotisation définie :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- ✓ De la cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- ✓ Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- ✓ Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence de 2012) ;
- ✓ Du salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

Hypothèses actuarielles :

La charge a été déterminée sous les hypothèses suivantes :

- ✓ Une souscription de la totalité des salariés ;
- ✓ Pas de charges sociales dues au titre de la retraite complémentaire ;
- ✓ Convergence des taux en 20 ans vers 5%, soit une prime de risque de 3% par rapport à l'inflation ;
- ✓ Aucun taux de rendement garanti ;
- ✓ Le taux de revalorisation correspond au taux de rendement financier qui est égal à 9%.

5.12 Provisions

Les provisions couvrent les risques liés aux conflits et litiges avec le personnel sortant.

Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En millions d'ouguiyas	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provisions pour risques	6 064	4 798	(5 113)	5 750
TOTAL	6 064	4 798	(5 113)	5 750

5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs	40 079	52 898
Factures à recevoir	1 584	(7 324)
TOTAL	41 663	45 574

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de la clôture.

5.14 Impôts

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Taxe unique SNIM	782	3 189
Impôts sur les traitements et salaires	354	436
TOTAL	1 136	3 625

La SNIM dispose d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie - et la Société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit à la Société son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique.

Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière.

La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Les avances sur taxe unique et le crédit de TVA sont compensés avec la Taxe unique car les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires et ces montants sont recouverts ou versés par la même administration et qu'il existe un droit légal de compensation.

5.15 Autres taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
TVA à décaisser	2 031	2 087
Autres taxes	594	615
TOTAL	2 624	2 702

La convention signée entre l'Etat Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe.

Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

5.16 Autres crédateurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Clients crédateurs	11 059	6 867
Personnels et comptes rattachés	2 328	3 049
Dividendes à payer	100	172
Autres dettes et comptes de régularisation	33 734	17 220
Emprunt à moins d'un an	179 068	186 594
TOTAL	226 289	213 901

Les autres dettes et comptes de régularisation sont composés principalement de l'avance de SABIC de 30 millions de dollar Américain sur la vente du permis de recherche de la zone ATOUMAI, charges à payer et les intérêts courus.

Les clients crédateurs correspondent aux clients minerai dont les factures définitives sont en leurs faveur.

6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 95 658 MUM (300 407 648 dollars américains) pour l'exercice 2015 (somme nette de surestaries). Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine.

Trois clients (GLENCORE, ILVA et CARGILL) réalisent 58% du chiffre d'affaires global de l'exercice 2015.

6.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition par zone géographique se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Chine	53 368	135 750
Allemagne	17 496	33 853
Italie	17 420	25 096
France	7 373	15 512
Autres	15 592	17 516
TOTAL	111 250	227 728

6.2 Produits des activités annexes

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Loyers, cessions de matière, télécom	1 126	1 490
Locations d'immubles et matériel	102	165
Prestations diverses	1 578	2 718
Mise à disposition personnel	299	180
Cessions diverses	1 795	1 882
TOTAL	4 900	6 435

La progression de cessions diverses est liée à la hausse des ventes de l'économat B en lien avec la hausse de l'effectif.

6.3 Autres produits opérationnels

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Rabais, remise et ristournes obtenues	97	102
Produits et Profits	445	446
Reprises / provisions	7 624	5 422
Profits / cession	834	517
TOTAL	9 000	6 487

6.4 Matières consommables

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Matières & marchandises consommées	(69 400)	(104 970)
Vivres consommés & produits d'entretien	(113)	(1 042)
Achats eau électricité	(852)	(1 553)
Matières & fournitures	(771)	(128)
Matières consommées DSP	(2)	(6)
TOTAL	(71 139)	(107 698)

La baisse des consommables se subdivise comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014	Var.	%
Hydrocarbures	22 945	41 797	-18 852	-45%
Engins Miniers	7 119	14 875	-7 756	-52%
Explosifs	5 266	8 130	-2 865	-35%
Pneumatiques	3 955	5 221	-1 266	-24%
Chemin de fer	2 581	3 073	-493	-16%
Huiles	2 937	3 969	-1 032	-26%
Bandes transporteuses	470	2 101	-1 631	-78%
Divers consommables	25 866	28 532	-2 666	-9%
Total	71 139	107 698	-36 561	-34%

6.5 Frais de personnel

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Charges salariales	(31 640)	(36 858)
Charges sociales	(2 141)	(4 445)
Provision pour indemnité de retraite	(1 559)	(2 425)
Retraite complémentaires	(1 443)	(831)
TOTAL	(36 782)	(44 560)

La baisse des frais de personnel s'explique principalement par la baisse des primes (prime de production et gratifications) et la baisse des heures supplémentaires

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	485	500
Maîtrises	3 190	3 162
Ouvriers	3 599	3 737
TOTAL	7 274	7 399

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

6.6 Dotations aux amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(35 050)	(35 050)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(288)	(288)
Dotations aux provisions (risques et charges)	(2 032)	(2 032)
Autres dotations aux provisions	(1 849)	(8 669)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(39 219)	(46 039)

6.7 Impôts et Taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Impôts sur avantage	(82)	(82)
Impôts divers	(400)	(590)
TOTAL	(482)	(672)

6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Charges liées à l'investissement	(6 814)	(14 050)
Charges liées à l'activité	(3 914)	(5 061)
Autres	(1 916)	(2 401)
TOTAL	(12 644)	(21 512)

Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.

Les charges liées à l'activité concernent principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de minerai et les frais bancaires.

Le poste Autres charges concerne les dons et subventions, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	2 088	3 332
Produits sur instruments financiers	2 153	562
Gains de change	13 253	15 272
Autres produits financiers	74	384
TOTAL	17 568	19 551

Les gains de change ont baissé. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Gains de change latents	630	1 892
Autres gains de change	12 623	13 380
TOTAL	13 253	15 272

6.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et charges assimilées	(3 804)	(2 851)
Pertes de change	(26 799)	(15 128)
Charges sur instruments financiers	(5 058)	(3 585)
Autres charges financières	(1 050)	(1 050)
TOTAL	(36 710)	(22 613)

Les pertes de change se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Pertes de change latentes	(14 985)	(8 400)
Autres pertes de change	(11 814)	(6 728)
TOTAL	(26 799)	(15 128)

La hausse des pertes de changes latentes correspondent à la perte de change sur la revalorisation de la dette financière libellée en dollars américains suite à la hausse du cours du dollar.

Les autres pertes de change sont relatives aux pertes de change sur la revalorisation des placements, les comptes de trésorerie, des clients et les fournisseurs.

7 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	32 447	35 050
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	326	288
Dotations aux amortissements des actifs financiers	0	818
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR)	5 040	6 631
Pertes d'actifs immobilisés	820	2 265
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	38 633	45 052

7.2 Variation du BFR

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	12 686	(8 244)
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	(2 327)	35 078
Diminution (augmentation) Autres débiteurs	(830)	(11 575)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	(4 896)	9 564
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	(212)	(4 657)
Augmentation (diminution) Autres créditeurs	16 528	602
VARIATION DU BFR	20 949	20 768

7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Acquisition d'immobilisations corporelles	(57 012)	(124 036)
Acquisition d'actifs incorporels	(805)	(1 484)
Acquisition d'actifs financiers nets	(923)	(8 997)
TOTAL ACQUISITIONS	(58 740)	(134 517)

7.4 Reprises sur amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Production immobilisée	(10 385)	(24 680)
Reprise sur amortissements & provisions	(18 817)	(2 128)
TOTAL ACQUISITIONS	(29 202)	(26 806)

7.5 Gains/Pertes de change

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Gains / perte de changes sur emprunts	14 348	6 514
Gains nets sur instruments financiers	10 672	815
TOTAL	25 020	7 329

7.6 Trésorerie Nette

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	111 214	187 143
Trésorerie	(1 962)	(2 545)
TOTAL	109 251	184 598

8 AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2015	31/12/2014
Engagements sur contrats		
Crédits documentaires en cours	5 498	18 358
Cautions reçues des entrepreneurs	4 589	7 555
Reliquats des fonds non débloqués	1 058	1 088
	11 145	27 000

9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2015 en millions MRO :

FILIALES	ATIM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GP	TUM	MSMS	M2E	EMC	SNIM	TOTAUX
ATIM		20	26	0	3	0	0	0	0	0	0	0	621	670
COMECA	20		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	625	646
SAMMA	9	6		0	0	0	10	0	0	0	0	0	276	301
SAMIA	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOMASERT	3	6	2	0		1	2	2	0	4	0	12	774	805
GMM	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	99	99
SAFA	12	14	0	0	0	3		0	0	0	0	0	742	772
GP	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	177	177
TUM	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
MSMS	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
M2E	0	0	0	0	26	0	0	0	0			0	1 066	1 092
EMC	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0
SNIM	369	0	81	10	46	91	84	0	0					681
TOTAUX	415	46	108	10	76	95	96	2	-	4	-	12	4 380	5 243

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Nomination d'un nouvel Administrateur Directeur Général.